DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_147-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_147

Objet : Marque "JE SUIS DE FLANDRE ®" - Modification du règlement d'usage et de la convention d'utilisation

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-deux septembre deux mille-vingt-six.

Présents (75) :
Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Séverine VANPEENE (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEN - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Christian BELLYNCK

Procurations (9) :
Luc VAN INGHELANDT à Luc EVERAERE - Serge SOODTS à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Guillaume GAMELIN à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIEN - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Frédéric JUDE à Bérengère DELATTRE - Jean-François DEMON à Jean-Luc DEHUYSSER - Coralie DEVROEDE à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 84

Secrétaire de séance : Eva SPRIET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_147-DE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_147

Objet : Marque "JE SUIS DE FLANDRE ®" - Modification du règlement d'usage et de la convention d'utilisation

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, Cœur de Flandre agglo a souhaité mettre en lumière, via la création d'un repère visuel, les produits alimentaires cultivés, élevés, récoltés, voir transformés sur le territoire de Cœur de Flandre.

A partir d'un travail de co-construction du cahier des charges avec les acteurs de terrain - agriculteurs, éleveurs, artisans alimentaires – la marque « Je suis de Flandre ® » est née. Inaugurée en septembre 2022, plus de 200 produits sont aujourd'hui agréés par la marque.

La marque « Je suis de Flandre ® » permet la valorisation de la production et de la transformation locale, la valorisation des circuits courts, la garantie d'une provenance locale (à hauteur de 80%) au consommateur final et la mise en avant du patrimoine agricole et alimentaire de Flandre.

Le règlement d'usage, validé à l'occasion du Conseil Communautaire du 27 septembre 2022, puis modifié lors des Conseils Communautaires du 14 novembre 2023 et du 20 mai 2025, apporte un cadre à tous les (futurs) utilisateurs de la marque « Je suis de Flandre ® ».

Pour rappel, le règlement d'usage :
- précise les conditions d'éligibilité d'un produit à la marque ;
- définit les conditions générales d'agrément, les engagements de l'exploitant et de Cœur de Flandre agglo ;
- définit les conditions financières d'octroi de la marque : tarif de cotisation annuelle avec souscription au préalable à l'un des packs touristiques de l'Office de Tourisme Destination Cœur de Flandre et les services proposés.

La présente délibération vise notamment à modifier le règlement d'usage suite à l'extension de la marque « Je suis de Flandre ® » au territoire de la Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre (CCHF).
Le périmètre de la marque est désormais de 90 communes.

Ce partenariat permet de partager les objectifs communs en faveur du monde agricole entre les deux EPCI :
- Valoriser la production locale, la transformation locale, les savoir-faire locaux,
- Valoriser les circuits-courts de proximité et garantir une provenance locale,
- Mettre en avant le patrimoine agricole et alimentaire de la Flandre,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu les délibérations du Conseil communautaires n°2021/023 du 16 mars 2021, n°2024/042 du 2 avril 2024 et n°2024/167 du 12 novembre 2024 portant sur la labellisation du Projet Alimentaire Territorial et son financement prévisionnel ;

Vu la décision de dépôt de la marque « Je suis de Flandre ® » auprès de l'INPI n° 2022/112 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire n°2022/088 du 27 septembre 2022, n°2023/144 du 14 novembre 2023 et n°2025/055 du 20 mai 2025 sur la validation et la modification du règlement d'usage de la marque « Je suis de Flandre ® » ;

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_147-DE

Vu la délibération du Conseil de Cœur de Flandre agglo n°2024/202 du 17 décembre 2024 portant sur la Délégation de Service Public Office de Tourisme à la SPL « Destination Cœur de Flandre » ;

Vu la décision 2025/105 relative à la gestion de la marque territoriale « Je suis de Flandre » ;

Considérant que le territoire est reconnu, depuis novembre 2024, par le ministère de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt pour son PAT « en action » de niveau 2 au travers de la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ;

Considérant la gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal par la Société Publique Locale Destination Cœur de Flandre depuis le 1er janvier 2025 ;

Considérant la volonté de l'intercommunalité d'étendre la marque Je suis de Flandre au-delà de ses frontières administratives ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser les modifications apportées au règlement d'usage de la marque « Je suis de Flandre ® », à savoir :
 - d'autoriser l'extension du périmètre à celui de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, soit à 40 communes supplémentaires,
 - d'adopter le règlement d'usage de la marque « Je suis de Flandre ® » révisé en annexe de la présente délibération,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents afférent à ce dossier.

Vote :

Pour : 84
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 29 septembre 2026,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Eva SPRIET

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE